

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

RAPPORT ANNUEL 2013

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a été créée le 14 février 1981. Son mandat est la gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la MRC Beauce-Sartigan (15 municipalités membres), ainsi que sur une partie du territoire de la MRC des Etchemins (3 municipalités membres). La Régie a desservi en 2013, une population estimée à 55 491 personnes (décret 1218-2012 MAMROT – 09 janvier 2013).

BUDGET 2013

Les prévisions budgétaires pour l'année 2013 ont été établies à 4 067 788.00\$ en hausse de 7.96% par rapport à l'année 2012. L'année financière s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 1 072 122.91\$.

RÉUNIONS ET REPRÉSENTATIONS DIVERSES

Les membres du conseil d'administration se sont réunis en assemblée régulière onze (11) fois.

De plus, dix-neuf (19) réunions tels réunions de chantier, comités de travail, ou rencontres diverses ont été tenus, auxquels assistait au moins un (1) représentant du conseil d'administration.

RÉCUPÉRATION

Suite à un appel d'offres lancé en janvier 2010, le 12 mars de la même année la Régie a procédé à l'ouverture des trois (3) soumissions reçues. Après analyse, la Régie a adopté le 22 avril 2010 sa résolution #3991-10 accordant à Véolia ES matières résiduelles inc. le contrat de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables pour une période de 05 ans. Le 06 mai, un contrat engageant les deux (2) parties pour la période comprise à partir du 01 juin 2010 jusqu'au 31 mai 2015 inclusivement a été signé.

Cette collecte pêle-mêle est faite aux deux (2) semaines dans les secteurs résidentiels au moyen de bacs d'une capacité de 360 litres. Des conteneurs d'une capacité variant entre deux (2) et neuf (9) verges cubes sont placés dans les multi-logements, les industries, commerces et institutions (ICI). Ces conteneurs sont vidangés une fois/semaine.

Depuis le 01 juin 2010, les conteneurs utilisés appartiennent à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, sauf pour la municipalité de La Guadeloupe où c'est la municipalité qui s'occupe de fournir les conteneurs nécessaires à la récupération sur son territoire.

On peut placer dans ces bacs et/ou conteneurs les matières suivantes :

- Papiers et cartons;
- Cartons cirés (pinte de lait et de jus);
- Contenants en métal;
- Contenants en verre;
- Contenants en plastique rigide numérotés de 1 à 7 inclusivement;
- Contenants « Tetra pak » (jus Oasis);
- Sacs de plastique.

Au total, en 2013, cette collecte a permis de récupérer 6 741.30 tonnes métriques de matières, comparativement à 6 792.69 tonnes métriques en 2012.

ÉVOLUTION TONNAGE « RÉCUPÉRATION »
Selon les données transmises par l'entrepreneur

2004	-	4 960 276 Kg
2005	-	5 002 831 Kg
2006	-	5 422 720 Kg
2007	-	5 874 660 Kg
2008	-	6 391 790 Kg
2009	-	6 145 590 Kg
2010	-	6 438 405 Kg
2011	-	6 654 020 Kg
2012	-	6 792 690 Kg
2013	-	6 741 300 Kg

Ces tonnages ne tiennent pas compte des matières recyclables (papier et carton) ramassées par d'autres entreprises œuvrant dans ce secteur.

La majorité des dépenses pour cette activité a nécessité un déboursé de 1 087 153.83\$ dollars, réparti comme suit :

Publicité	23 566.84\$
Contrat	1 011 225.00\$
(collecte transport tri et conditionnement)	
Livraison des conteneurs	1 303.74\$
Pièces & Accessoires (bacs et conteneurs)	4 645.25\$
Argent placé dans Fonds entretien conteneur	14 668.13\$
Entretien conteneurs	2 425.79\$
Achat de bacs bleus	29 319.08\$

Il faut noter que les bacs bleus achetés sont revendus aux municipalités au prix coutant.

Il faut aussi noter que la dépense en publicité regroupe des honoraires de 17 431.05\$ versé à Image de Mark Inc. pour refaire l'image de la Régie, (site web, logo, etc.) pour l'ensemble des activités de cette dernière et pas seulement pour la récupération.

Le prix de revient la tonne métrique est donc de 156.92/TM

(Total des dépenses – achats de bacs)

Tonnage déclaré par l'entrepreneur

(1 087 153.83\$ - 29 319.08\$)

6 741.30 TM

Au 31 décembre 2013, il était déployé sur le territoire que dessert la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud :

- 22 798 bacs de 360 litres propriété de la Régie;
- 300/313 conteneurs de 02 vc propriété de la Régie;
- 120/131 conteneurs de 04 vc propriété de la Régie;
- 92/99 conteneurs de 06 vc propriété de la Régie;
- 118/126 conteneurs de 08 vc propriété de la Régie;
- 51/55 conteneurs de 09 vc propriété de la Régie;
- 02 conteneurs de 40 vc propriété d'entreprises.

Les 43 conteneurs vidangés mais n'appartenant pas à la Régie étaient déployés dans la municipalité de La Guadeloupe.

La Régie garde en inventaire des bacs bleus d'une capacité de 360 litres qu'elle vend aux municipalités au prix coûtant. Elle en a vendu 333 en 2013.

Prenez note qu'à chaque anniversaire du contrat soit le 01 juin de chaque année, le nombre de bacs 360 litres est révisé et ce nouveau calcul sert de base à la facturation pour l'année. Le nombre de conteneur à vider est révisé quant à lui mensuellement.

Au 31 décembre 2013, il restait en inventaire au siège social 336 bacs.

CONTENEURS

En 2009, suite à un appel d'offres public pour la fourniture de conteneurs neufs d'une capacité variant entre 02 et 09 verges cubes pour la récupération de matières recyclables, la Régie accordait majoritairement à Ladar Inc. ledit contrat (résolution #3842-09). Cette entreprise n'est plus en opération.

En 2011, la Régie est allée en appel d'offres sur invitation pour l'achat de conteneurs afin de combler ses besoins dans ce domaine. Le contrat a été accordé à ADP Conteneurs Inc. de St-Jérôme (résolution #4126-11). Cette entreprise a cessé ses opérations en 2012.

Compte tenu de l'inventaire de pièces de remplacement que la Régie possède pour ses conteneurs, il y avait lieu de trouver un fournisseur qui utilise lors de la fabrication de ceux-ci, des pièces pouvant être interchangeables avec l'inventaire que la Régie possède.

En décembre 2012, la Régie a acheté ses conteneurs (06 verges et 08 verges) de Quatrex Environnement Inc. de Laval, Qc, conteneur à peu de chose près identique à ceux achetés de ADP Conteneurs Inc.

Il n'y a eu aucun achat de conteneur en 2013.

Au 31 décembre 2013, la Régie avait en inventaire les conteneurs suivants:

08 – 02 verges cubes réguliers
01 – 02 verges cubes sur roues
12 – 04 verges cubes
11 – 06 verges cubes
00 – 08 verges cubes
00 – 09 verges cubes

Une commande a été passée (Rés. #4493-13) le 19-12-2013 pour acheter des conteneurs 8 verges cubes, lesquels ont été livrés en 2014.

RÉCUPÉRATION DES ARBRES DE NOËL

Conformément au mandat que vous m'avez confié par la résolution #4319-12 adoptée le 30 août 2012, nous avons procédé les 23 et 24 janvier 2013 à la collecte des arbres de Noël dans 12 municipalités différentes où des dépôts avaient été identifiés.

Le transport a été effectué par Transport Rolland Gauthier et fils Inc. de Saint-Théophile au coût de 100.00 \$ dollars l'heure. Le chauffeur du camion fut accompagné de Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier pour une journée et par Monsieur Rosaire Paquet, contremaitre pour une autre journée. Le ramassage a duré 14h15 pour un déboursé net de 1 567.14\$ dollars à cette entreprise. La dépense ne comprend pas les salaires des deux (2) employés de la Régie.

Tous les arbres ont été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu, 465, rang 6, à Saint-Benoît-Labre pour être transformés en huiles essentielles.

On estime à 5.83 tonnes métriques le nombre de sapins récupérés dans les dépôts (+/- 857 arbres x 6.80 kg chacun).

La Ville de Saint-Georges pour sa part, a effectué deux (2) collectes porte-à-porte sur l'ensemble de son territoire. Ces collectes ont permis de détourner 18.65 tonnes métriques de matières. Ces arbres ont également été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu.

Outre la Ville de Saint-Georges, quatre (4) municipalités n'avaient pas de dépôt. Ces municipalités sont Saint-Benoît-Labre, Lac Poulin, Saint-René et Saint-Hilaire de Dorset. Les gens de Saint-Benoît-Labre étaient invités à aller porter eux-mêmes leur sapin chez Monsieur Mathieu. Cependant, la Régie n'a pas ce tonnage.

En résumé, on estime avoir détourné au total environ 24.48 tonnes métriques de matières.

RÉCUPÉRATION DE FEUILLES MORTES

Pour la quatorzième année consécutive, la Régie a organisé une collecte de feuilles mortes sur son territoire. Certaines municipalités ont effectué une collecte porte-à-porte et d'autres municipalités ont demandé à leurs citoyens de les apporter à un endroit précis dans la municipalité. À partir de ces dépôts, les feuilles ont été prises en charge par la Régie. Pour ce faire, la Régie a utilisé son camion ainsi que sa remorque et se sont les employés de la Régie qui ont effectué la collecte. On estime à plus de 257 420 kg les matières qui ont été détournées de l'enfouissement et acheminées chez des récupérateurs pour en faire du compost. Il faut aussi considérer que beaucoup de citoyens vont se chercher des feuilles directement dans les dépôts pour leurs besoins (compostage, litière pour animaux, etc.), cependant la Régie ne possède pas ce tonnage.

De façon approximative, on estime avoir ramassé les tonnages suivants dans les municipalités participantes (35 chargements environ ont été effectués par la Régie).

Lac Poulin:	15 945 kg
St-Gédéon de Beauce:	9 975 kg
La Guadeloupe:	16 875 kg
St-Évariste de Forsyth:	690 kg
St-Prosper:	11 250 kg
St-Côme-Linière:	24 720 kg
St-Zacharie:	135 kg
St-Honoré:	5 235 kg
Ste-Aurélie:	4 695 kg
St-Théophile:	1 875 kg
St-Martin:	12 510 kg
St-Benoit Labre:	7 395 kg
	<hr/>
	111 300 kg

Pour sa part, la Ville de St-Georges a organisé durant 2 semaines une collecte porte à porte sur son territoire. Ces deux collectes ont permis de détourner de l'enfouissement 146 120 kg.

Les municipalités de St-Philibert, St-René, St-Hilaire de Dorset, St-Simon-les-Mines et Notre-Dame-des-Pins n'ont pas participé à ce programme de récupération.

On a estimé 15 kg/sac - 250 sacs/voyage

Tonnage détourné de l'enfouissement :

- plus de 257.42 TM en 2013
- plus de 278.40 TM en 2012
- plus de 266.76 TM en 2011
- plus de 206.00 TM en 2010
- plus de 243.88 TM en 2009
- plus de 230.57 TM en 2008

Pour l'année prochaine, la Régie aimerait faire collaborer davantage les municipalités en ce qui concerne la liste des preneurs. Nous aimerions que chacune des municipalités puissent référer à la Régie des preneurs afin de minimiser les déplacements (proximité dépôts – preneurs).

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ET AUTRES MATIÈRES (COLLECTE ITINÉRANTE ET DÉPÔT PERMANENT)

En 2013, la Régie organisait pour la dix-septième année consécutive, une collecte de résidus domestiques dangereux et autres matières sur son territoire. L'activité s'est tenu les 25 et 26 mai ainsi que les 01 et 02 juin 2013 aux endroits suivants :

1. Ville de Saint-Georges : 2 journées;
2. Saint-Prosper : 1/2 journée;
3. Saint-Côme-Linière : 1/2 journée;
4. Saint-Martin : 1/2 journée;
5. Saint-Honoré de Shenley : 1/2 journée.

Cette collecte, incluant les matières entreposées au cours de l'année dans le dépôt permanent et dans l'écocentre de la Régie, a permis la prise en charge de différentes matières comme suit :

Matières dangereuses +/- 12 439.50 kg : Cri Environnement Inc.

Peintures, huiles usées, antigel, certains aérosols, piles rechargeables, piles sèches +/- 26 530.50 kg : Laurentides Re/Sources

Batteries d'autos	+/- 5 340.00 kg :	Vendu à Récupération Noël Marois Inc. (+/- 350 unités)
Bonbonnes de propane 20 lbs	+/- 1 126.40 kg :	Disposé chez RapidGaz Inc. (Dany Larivière, Saint-Zacharie) (+/- 128 bonbonnes x 8.80 Kg/un)
Pneus	+/- 41 688.00 kg :	Disposé majoritairement via Entreprise Stéphan Nadeau, Saint-Georges (+/- 4 333 pneus x +/- 9.00 kg/un)
Systèmes informatiques, téléviseurs, systèmes audio-vidéo etc.	+/- 78 828.50 kg :	Disposé chez Cartonek Inc. – Ste-Marie (Programme ARPE – Québec)
Métaux (ferreux et non ferreux)	+/- 176 880.00 kg :	Récupération Noël Marois Inc.– St-Ephrem
Cartouches d'encre	+/- 36.30 kg :	SDR Cartouches – St-Georges
Tubes fluorescents	+/- 40 860.00 pl :	Laurentides Re/Sources
Lampes fluocompactes, HID, UV	+/- 1 061.00 un :	Laurentides Re/Sources
Petits moteurs, tondeuses, souffleuses, etc.	+/- 1 531.00 kg :	Divers preneurs

En plus des collectes itinérantes que la Régie organise à chaque printemps, il y a sur le territoire que dessert la Régie, douze (12) autres dépôts où les citoyens peuvent se départir, et ce, annuellement de reste de peinture et/ou d'huiles usées.

Ces endroits sont :

- **Garage Simon Giguère, Ste-Aurélie**
- **Municipalité Notre-Dame-des-Pins**
- **Municipalité St-Gédéon de Beauce**
- **Quincaillerie Royal & Gilles, St-Benoit**
- **Quincaillerie BMR, Matco, Ravary Inc., St-Georges**
- **Quincaillerie Canac, St-Georges**
- **Quincaillerie André Lessard Inc., St-Georges**
- **Services Sanitaire DF de Beauce Inc.**
- **Coopérative Alliance, 6^{ème} Avenue St-Georges**
- **Canadian Tire, St-Georges (huile)**
- **Écocentre St-Prosper, 40e Rue**
- **Beauce Bac, St-Côme-Linière**

Au total, il fut récupéré dans ces dépôts seulement, plus de 22 324.20 kg de matières en 2013 (source : Laurentides Re/Sources). Ceci ne comprend pas les quantités récupérées chez Canadian Tire et Coop Alliance de St-Georges.

Notez que la récupération de textiles et jouets est retirée de cette collecte itinérante depuis 2008. Nous recommandons aux citoyens d'aller porter ces matières dans les comptoirs d'entraide oeuvrant sur le territoire.

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Aucune séance de formation sur le compostage domestique n'a eu lieu en 2013.

Par les années intérieures, ces séances étaient données gratuitement aux citoyens, la Régie assumant les frais demandés par le formateur (rés. #3285-05).

Les citoyens qui assistent à ces formations reçoivent une attestation à cet effet et peuvent obtenir un composteur domestique à la Régie au prix coûtant. Certaines municipalités remboursent au citoyen un certain % du coût d'acquisition.

En 2013, la Régie a vendu deux (02) composteurs à des gens qui avaient déjà suivi cette formation.

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite le lieu d'enfouissement situé dans le rang Saint-Joseph à Saint-Côme-Linière. Il a été enfoui par la Régie un total de 21 672.15 tonnes métriques au cours de l'année 2013 (baisse de 915.97 tonnes métriques). De ce tonnage, 20 344.91 tonnes métriques furent transportées par des bennes à déchets conventionnelles. 1 320.34 tonnes métriques ont été transportées soit par boîtes « roll off » ou par un autre genre de camion. De plus, la Régie a également enfouis 6.90 tonnes métriques de boues provenant de systèmes de traitement des eaux usées des municipalités membres de la Régie. Depuis 2003, la Régie n'accepte plus de terre contaminée à son lieu d'enfouissement peu importe le degré de contamination.

De ce total de 20 344.91 tonnes métriques transportées par bennes conventionnelles, le tonnage et la provenance est réparti comme suit :

<u>TONNAGE</u>	<u>PROVENANCE</u>
59.68 %	Ville Saint-Georges
6.18 %	Saint-Prosper
5.10 %	Saint-Côme-Linière
4.82 %	Saint-Martin
3.95 %	Saint-Gédéon de Beauce

Le reste (4 123.41 tonnes métriques ou 20.27%) est réparti parmi les autres municipalités.

En ce qui concerne les 1 320.34 tonnes métriques transportées par camions de type « Roll off » ou autres, 462.32 tonnes métriques provenaient du secteur commercial (98.57% de Ville Saint-Georges), 164.93 tonnes métriques de débris de construction/démolition (47.96% provenant de Ville Saint-Georges, 11.10% de St-Zacharie, 9.34% de St-Prosper et 7.50% de Saint-Côme-Linière), 82.17 tonnes métriques de déchets industriels (99.03% de Ville Saint-Georges), 348.75 tonnes métriques provenant d'institutions (100% de Ville Saint-Georges), 170.46 tonnes métriques ramassées par le camion de la Régie. De plus, 623.22 tonnes métriques de matériaux divers ont transité par l'écocentre de la Régie et furent apporté soit par le camion de la Régie, soit des particuliers ou des entreprises.

La Régie perçoit pour le Gouvernement du Québec des redevances pour chaque tonne métrique enfouie et transmet ces sommes quatre (4) fois par année au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. En 2013, la Régie a perçu et transmis 455 294.83\$. Une vérification (audit) du dossier a été faite par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et transmise au MDDEFP (copie de cet audit est disponible sur demande à la Régie).

Tous les coupons de pesée ainsi que le registre journalier sont conservés au siège social de la Régie et sont disponibles pour consultation.

Tout le tonnage enfoui a utilisé un espace de 18 844.88 mètres cubes dans l'aire d'enfouissement autorisée, et ce principalement dans les cellules 3, 4, 5 et 6 de la zone « H ». (Voir rapport de volumétrie signé par Monsieur Richard Poulin, arpenteur-géomètre en date du 30 janvier 2014).

La capacité autorisée à la condition #02 du décret #694-2000 était évaluée à 1 167 000 mètres cubes répartis dans 16 cellules sur une superficie totale d'environ 117 700 mètres carrés. Une demande de modification de décret a été déposée au MDDEFP le 29 octobre 2009, augmentant la capacité à 2 779 000 mètres cubes.

Le 23 juin 2010, le nouveau décret #525-2010 officialisait la démarche et portait la capacité à 2 779 000 mètres cubes tel que présenté et négocié lors du dépôt du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement.

Une cellule mesure environ 184 mètres linéaires par environ 40 mètres linéaires. Il y a actuellement 7 cellules aménagées dans la zone H sur une possibilité de 16. De ces 7 cellules, 4 sont remplies à 100%, 1 est remplie à +/- 70%, 1 est remplie à +/- 30% et 1 n'a pas encore été utilisée.

En 2014, il faudra envisager la préparation des plans et devis pour la construction de nouvelles cellules.

De la capacité autorisée au nouveau décret #525-2010 (2 779 000 mètres cubes), il reste au 31 décembre 2013 une capacité à utiliser de 2 446 199 mètres cubes.

Voir tableau de volumétrie en annexe :

**Décret #525-2010
Volume autorisé 2 779 000 mètres cubes**

Tableau A

	ANNÉE	ESPACE M³	ESPACE CUMULATIF	CONTRIBUTION M³	MONTANT ANNUEL/FIDUCIE	ARGENT DANS LA FIDUCIE AU 31/12
*	2002	11 988.00	11 988.00	2.91	34 885.08\$	0.00\$
	2003	36 835.00	48 823.00	2.91	107 189.85\$	0.00\$
	2004	42 162.00	90 985.00	2.91	122 691.42\$	0.00\$
	2005	25 997.00	116 982.00	2.91	75 651.27\$	0.00\$
**	2006	23 937.00	140 919.00	2.91	69 656.67\$	410 074.29\$
	2007	37 364.00	178 283.00	4.07	152 071.48\$	570 168.52\$
	2008	34 715.00	212 998.00	4.07	141 290.05\$	733 493.67\$
	2009	27 976.00	240 974.00	4.07	113 862.32\$	873 477.25\$
	2010	20 736.50	261 710.50	2.60	53 914.90\$	956 313.43\$
	2011	30 823.68	292 534.18	2.60	80 141.57\$	1 062 387.93\$
	2012	21 421.48	313 955.66	2.60	55 695.85\$	1 118 083.78\$
	2013	18 844.88	332 800.54	2.60	48 996.69\$	1 167 080.47\$

* L'enfouissement a débuté le 31 août 2002

** De 2002 à 2006 inclusivement la Régie a contesté sans succès certaines conditions relatives à la fiducie (imposition des revenus).

Pour recouvrir de façon journalière ce volume de matières résiduelles, la Régie a utilisé un total de 4 874.77 tonnes métriques de différentes matières réparties majoritairement comme suit : 0.00 tonnes métriques de « tuf » et 4 874.77 tonnes métriques de résidus provenant du centre de tri de matériaux de construction et démolition de Véolia Inc.

De plus, la Régie possède une toile de type « Voghel » achetée en 2002 au coût de 59 143.00\$ plus taxes pour le recouvrement journalier. En 2010, la Régie a modifié le système d'enroulement de cette toile le faisant passer d'électrique à hydraulique.

TRAITEMENT DES EAUX

La Régie Intermunicipale a octroyé à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. par sa résolution #4253-12 adoptée le 23 février 2012, un contrat d'une durée de 58 mois débutant le 01 mars 2012 pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Côme-Linière.

Le système de traitement des eaux est composé principalement de trois (3) étangs aérés et de deux (2) étangs non aérés, d'un (1) système de traitement Médiaflex – SMBR, d'un (1) bâtiment de désinfection, de deux (2) stations de pompage et de deux (2) bâtiments de services.

La Régie a également accordé par sa résolution #4379-13 adoptée le 24 janvier 2013, un mandat à la firme d'Ingénieurs Conseil Genivar Inc., afin d'assister la firme Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. dans l'opération du système de traitement des eaux de lixiviation.

Ce mandat (Genivar Inc.) comprend également le suivi du réseau de captage des biogaz (calibrage du réseau) et de la torchère, de même que la surveillance environnementale des biogaz. Les rapports produits par Genivar Inc. sont disponibles sur demande à la Régie Intermunicipale.

La Régie a confié à SNC Lavalin Inc. (résolution #4446-13 adoptée le 22-08-2013) le mandat d'échantillonner les rejets à la sortie de la torchère. Le rapport final produit par cette firme et daté de janvier 2014 s'intitule « Détermination de l'efficacité de destruction de la torchère du site d'enfouissement technique de Saint-Côme-Linière » est disponible sur demande à la Régie.

La chaudière utilisée pour le système de traitement Mediaflex – SMBR est alimenté principalement par le biogaz provenant des cellules 1-2-3 du lieu d'enfouissement ou par du gaz propane, ce qui permet de traiter les eaux de lixiviation 12 mois/an et de rencontrer les normes de rejet édictées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Lorsque l'eau est assez chaude pour être traité sans passer par la chaudière (période estivale), les biogaz sont brûlés dans une torchère.

Les rapports produits par Aquatech pour l'année 2013 sont disponibles pour consultation au siège social de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sur les heures normales de bureau. Une copie a été transmise à la Direction Régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs à Sainte-Marie. Ce rapport comprend également les résultats d'analyses des eaux souterraines, des eaux de surfaces et de l'eau potable.

En 2012, la Régie a également procédé au remplacement d'une conduite des eaux de lixiviation et d'une vanne. Les travaux ont été réalisés par Excavation GNP Inc. de Victoriaville. Le rapport d'étanchéité de cette conduite et d'un regard, réalisé par Techni-Test Solutions Inc. daté du 11 février 2013 est disponible pour consultation au bureau de la Régie. De plus, en novembre 2013 la Régie a fait nettoyer ses conduites de lixiviat et vérifier leur étanchéité. Le rapport des travaux signé par Monsieur Guy Trottier, directeur général division environnement de Qualinet Environnement est disponible (noter que des travaux de réparation ou de remplacement du regard TR-28 sont prévus en 2014).

La Régie a également fait réaménager deux (2) puits d'observation (piézomètre) le 16 septembre 2013. Les travaux ont été faits sous la surveillance de LVM. Le rapport de ces travaux est disponible sur demande auprès de la direction générale de la Régie.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Depuis le 03 novembre 2003, la Régie offre un service de collecte des encombrants ménagers. On entend par encombrants ménagers les articles tels : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, ameublement de cuisine, de chambre à coucher, matelas, sommier, réservoir à eau, réservoir à l'huile, bibliothèque, bureau de travail, système informatique, système de son, téléviseur, fournaise, poêle à bois, bain, lavabo, toilette, balançoire, bicyclette, tondeuse, B.B.Q., etc.

De 2003 à 2008 lorsque ces « encombrants » étaient jugés encore utilisables, ils étaient offerts à un comptoir d'entraide local. En 2008, les principaux dirigeants des deux (2) comptoirs les plus connus ont répondu au représentant de la Régie qu'ils avaient des entrepôts pleins d'appareils ménagers et qu'ils ne pouvaient prendre même à titre gratuit ceux que la Régie leurs offraient. Depuis, la Régie met de côté les matières estimées « réutilisables » et essaie de les vendre elle-même. Ceux non utilisables sont dirigés via les conteneurs placés dans l'écocentre, vers des endroits spécialisés où ils seront traités de façon sécuritaire (téléviseurs, systèmes informatiques) ou valorisés (articles en bois et/ou en métal) ou enfouis dans notre lieu d'enfouissement (matelas, chaises en résine, divans, sofas, etc.).

En 2013, la Régie a répondu à 3 986 demandes, une augmentation de 5.48% par rapport à 2012, et a ramassé 461.78 tonnes métriques de matières. De ce nombre total de 3 986 demandes, la Régie a détourné pour valorisation 291.32 tonnes métriques de métaux, de bois, de meubles, de piles, et de systèmes informatiques, etc. Toutes ces matières ont transité par l'écocentre de la Régie. Enfin, 170.46 tonnes métriques d'autres matières (matelas, divans, sofas) non récupérables ont été éliminées dans le lieu d'enfouissement, faute de débouchés et ce sans transiter par l'écocentre.

OPÉRATION DE L'ÉCOCENTRE

L'opération de l'écocentre, c'est-à-dire l'ouverture au public, s'est faite à partir du mois d'avril 2005. On y reçoit les particuliers et les petits entrepreneurs qui se présentent au LET avec des matières à disposer.

Au total, 623.92 tonnes métriques de diverses matières ont transitées par l'écocentre en 2013 (332.60 tonnes métriques provenant de particuliers et petits entrepreneurs et 291.32 tonnes métriques apportées par le camion de la Régie). Ces matières ont été valorisées dans la mesure du possible comme suit :

- 146.77 tonnes métriques de métaux ferreux et non ferreux *;
- 9.50 tonnes métriques de carton acheminé au centre de tri via le service offert par la Régie (contrat avec Véolia Inc.);
- 301.88 tonnes métriques de bois, gypse, plastique, carton souillé, vinyle, fibre de bois, carton ciré, disposé chez Véolia Inc.*;
- 91.71 tonnes métriques de matières non recyclables tels meubles en résine, plastique non recyclable, tissus souillés ont été acheminés à l'enfouissement;

- 5.63 tonnes métriques de matières diverses vendues ou données;
- 19.25 tonnes métriques de tubulures, disposées chez Cartonek Inc. pour valorisation;
- Les matières dangereuses (huiles, peintures, piles, batteries, tubes fluorescents, etc.) ont été sécuritairement entreposées dans la roulotte dédiée à cette fin (roulotte RDD) ou dans des conteneurs, barils et/ou boîtes en carton et acheminées au besoin soit chez Laurentides re/sources soit chez CRI Environnement Inc. ou elles sont traitées sécuritairement (voir chapitre résidus domestique dangereux et autres matières).

**Noter que le tonnage de métaux, de même que celui des matières disposées chez Véolia Inc. peut fluctuer dans le cas où il y a de la neige et/ou de la glace dans la boîte « roll off » lorsqu'elle est placée à l'intérieur de l'écocentre.*

Disposition du bois

Pour placer et disposer de ces matières (301.88 tonnes métriques), la Régie a loué de Véolia Inc. deux (2) conteneurs de type « Roll-Off » à coût 0\$. De plus, la Régie a payé 60.00\$ la tonne métrique plus taxes pour disposer du contenu de chaque conteneur plein de matières, plus 115.00\$ plus taxes par voyage pour le transport. Ces matières sont acheminées à Beauceville où elles sont transbordées dans d'autres camions pour être acheminées au Centre de traitement de matériaux secs de Véolia Inc. situé au 2244, Lavoisier à Québec.

Disposition des métaux

En ce qui concerne les métaux (146.77 tonnes métriques), une entente verbale a été prise en février 2010 avec Monsieur Luc Marois de Récupération Noël Marois Inc. de Saint-Ephrem de Beauce. Cette entreprise nous fournit gratuitement deux (2) conteneurs et nous y plaçons dans l'un les métaux ferreux tel réservoir à eau, laveuse, sècheuse, réservoir à l'huile, cuisinière etc. et dans le second les métaux non ferreux (aluminium, cuivre, stainless, laiton).

Récupération Noël Marois Inc. achète les métaux selon le prix mensuel du marché. La moyenne payée en 2013 pour les métaux « ferreux » non démêlés fut de 0.064\$/livre et de 0.30\$/livre pour les métaux « non ferreux » non démêlés.

Il faut également souligner que les prix payés mensuellement sont diminués de 50% lors des collectes printanières (RDD), dû au fait que l'entreprise se déplace aux endroits de collecte avec son personnel et ses équipements.

Disposition du carton

Le carton « propre » (9.50 tonnes métriques) est placé dans un conteneur d'une capacité de 8 verges cubes et disposé via le programme de récupération (bac bleu) qu'offre la Régie à ses citoyens. Il est vidangé 1 fois/semaine.

Matières non recyclables

Les matières non recyclables (91.71 tonnes métriques), tel plastique non numéroté, styrofoam, meubles brisés en résine etc., sont transportées dans l'aire d'enfouissement au moyen d'une benne à ensilage que la Régie possède.

Tubulure d'érablière

La Régie a fait transporter à ses frais, 19.25 tonnes métriques de tubulures d'érablière chez Cartonek Inc., situé à Ste-Marie de Beauce pour fin de valorisation.

COMITÉ DE VIGILANCE

Il était prévu à la condition 11 du décret #694-2000 et maintenant selon l'article 72 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), la création d'un comité de vigilance.

Une rencontre de ce comité a été tenue le 19 décembre 2013.

Étaient présents : Madame Christine Caron, représentant la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, Monsieur Éric Paquet, représentant de la MRC Beauce-Sartigan, Monsieur Cosmin Vasile, représentant le CRECA, Monsieur Gilles Pedneault, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière et Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

Étaient absents: Madame Annie Ouellet, représentant le Cobaric et Monsieur Jean-Marc Demers, représentant les citoyens de Saint-Côme-Linière.

Un procès-verbal de cette rencontre a été dressé et une autre rencontre est prévue en 2014 (copie de ce procès-verbal est disponible sur demande).

FONDS COMPENSATION

Suite à l'entente intervenue entre le Comité de citoyens de Saint-Côme-Linière, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets et la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud le 17 février 1999, relativement au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé à Saint-Côme-Linière, les conditions 3 et 4 de cette entente allouaient une compensation financière à trois (3) résidents du rang St-Joseph, de même qu'à la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Ces compensations, selon certaines conditions, sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Marc Demers	1 200\$/an pendant 10 ans soit	12 000.00\$
- Monsieur René Veilleux	1 200\$/an pendant 10 ans soit	12 000.00\$
- Monsieur Patrick Bougie	600\$/an pendant 10 ans soit	6 000.00\$
- Municipalité de St-Côme-Linière	10 000\$/an pendant 15 ans soit	150 000.00\$

Le 30 mars 1999, la Régie a placé dans un fonds réservé au paiement des dites compensations la somme de 131 134.15\$. Selon les experts comptables au dossier, ce montant plus les intérêts accumulés durant la période, serait suffisant pour payer les compensations à verser annuellement.

La Régie a débuté l'exploitation dans la nouvelle zone « H » (lots 35 et 36) le 31 août 2002.

Monsieur René Veilleux a vendu sa propriété le 04 mai 2002 et l'acquéreur n'a pas droit à une compensation (condition 3).

Les compensations totales versées en date du 31 décembre 2013 sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Marc Demers	12 000.00\$ (2002 à 2011 inclusivement)
- Monsieur Patrick Bougie	6 000.00\$ (2002 à 2011 inclusivement)
- Municipalité de Saint-Côme-Linière	120 000.00\$ (2002 à 2013 inclusivement)

2011 était donc la dernière année où la Régie devait payer à certains résidents des compensations.

Au 31 décembre 2013, il restait dans ce fonds 40 221.74\$ et il reste à verser 30 000.00\$ d'ici le 31 décembre 2016 à la municipalité de Saint-Côme-Linière.

FIDUCIE

La Régie avait à constituer une Fiducie (condition 15 du décret #694-2000 et condition 15 du décret #525-2010) afin d'accumuler les garanties financières nécessaires à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'est conformée et a signé avec Fiducie Desjardins Inc. le 02 avril 2002 une convention à cet effet et elle y a déposé 1.00\$.

Le rapport signé le 18 avril 2002 par Monsieur Jacques Demers de MERCER Ltée, établissait entre 1.45\$ et 2.91\$ par mètre cube la somme à injecter annuellement par la Régie dans la fiducie. Dans le décret #525-2010, il est stipulé que la Régie doit placer dans cette fiducie 2.60\$ pour chaque mètre cube comblé par l'enfouissement.

À la fin de chaque période d'exploitation de cinq (5) ans, la valeur totale des contributions à verser au patrimoine fiduciaire ainsi que le montant de la contribution à verser pour chaque mètre cube de déchets déposés dans le lieu d'enfouissement, après compaction, doivent faire l'objet d'une réévaluation et le cas échéant, d'ajustements. Cette révision permet de rencontrer les exigences prescrites à la condition 15 du décret datant du 6 février 2002 autorisant le projet (décret no 694-2000), de même que la condition 15 du décret 525-2010 datant du 23 juin 2010.

La contribution de 2.60\$/mètre cube est valide pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014 inclusivement. Par conséquent, en 2015, la Régie aura à faire réévaluer cette contribution.

Les contributions totales versées par la Régie dans la fiducie depuis l'ouverture de la zone H (31-08-2012), incluant celle pour l'année 2013 s'élèvent à 1 167 080.47\$ (48 996.69\$ pour 2013 seulement).

Selon Fiducie Desjardins Inc., le patrimoine fiduciaire de la Régie depuis le début des opérations dans la zone H s'élevait au 31 décembre 2013 à 1 208 431.38\$.

FONDS RÉSERVÉ GRANDS PROJETS

Le 23 février 2012, suite à une recommandation de ses vérificateurs comptables, les membres du conseil d'administration de la Régie ont adopté la résolution #4251-12 afin de fusionner les argents placés dans le compte appelé « Fonds Immobilisations futures » et ceux placés dans le compte appelé « Fonds réservé traitement futur ». Ce nouveau compte s'appelle maintenant « Fonds réservé Grands Projets ». Certains engagements financiers pris antérieurement à cette fusion sont financés par les argents placés dans ce nouveau fonds. Au 31 décembre 2013, il restait 949 871.20\$ dans ce fonds.

Il restait également à cette date des transferts à effectuer et des comptes à venir payables par les argents placés dans ce fonds. Ces dépenses ont été décrété par diverses résolutions dont en autres :

- Rés. #4251-12 Travaux et accessoires non prévu par le Règ. 45-10 montant N/D
- Rés. #4324-12 Entreprises GNP Inc. montant N/D

FONDS ENTRETIEN CONTENEURS

En 2010, après avoir acheté ses propres conteneurs servant à la récupération des matières recyclables, la Régie a également créé, par sa résolution #4075-10 datée du 16 décembre 2010, un fonds réservé servant à accumuler les argents nécessaires à l'entretien et au remplacement éventuel des dits conteneurs. Elle contribue à ce fonds via les quotes-parts annuelles chargées aux municipalités où de tels conteneurs sont utilisés selon une contribution mensuelle de 0.478671 la verge cube. À titre d'exemple, pour un conteneur d'une capacité de 04 verges cubes, la municipalité contribue 1.91\$/mensuellement. Au 31 décembre 2013, il y avait 50 451.59\$ d'accumulé dans ce fonds.

SITE INTERNET DE LA RÉGIE

Le site internet de la Régie a reçu 2 601 visiteurs en 2013 pour 3 843 visites (le terme « visiteurs » indique le nombre de personnes différentes ayant un jour accédé au site et le terme « visites » considère une nouvelle visite pour chaque arrivée d'un visiteur consultant une page et ne s'étant pas connecté dans les dernières 60 minutes).

Consultez notre site web au : www.ricbs.qc.ca ou www.poucebleu.com

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS 2013

- **Réparation des toitures des trois (3) bâtiments (roulotte CN);**
- **Mandat à Genivar Inc. concernant l'assistance à l'opération et au suivi du réseau de captage de biogaz et de la torchère, de même que la surveillance environnementale des biogaz pour l'année 2013;**
- **La Régie embauche Madame Audrey Paquet à titre d'agente aux communications;**
- **Réfection du plancher en béton dans le bâtiment de désinfection – SP3;**
- **Installation de 4 prises électriques extérieures au bâtiment SMBR;**
- **Refinancement d'une somme de 385 000.00\$ - Règlement 31-01;**
- **Achat d'un téléphone sans fil « longue portée » pour être utilisé au système de traitement;**
- **Mandat à Image de Mark Inc. pour différents travaux tels :
 - Conception d'un nouveau logo;
 - Conception de l'image officielle « Pouce bleu »;
 - Conception du nouveau site internet de la Régie;**
- **Achats de 500 bacs bleus;**
- **Financement permanent du Règlement 45-10 pour 4 600 000.00\$;**
- **SNC Lavalin Inc. a réalisé pour le compte de la Régie l'échantillonnage des rejets à la sortie de la torchère;**
- **Isolation d'une partie de la tuyauterie extérieure au poste de traitement SMBR;**
- **Une visite des installations de la Régie à eu lieu le samedi 07 décembre 2013 en avant-midi;**
- **Autorisation est donnée au directeur général à l'effet entre autre d'échanger le photocopieur, d'acheter des conteneurs d'une capacité de 08 verges cubes pour la récupération et de remplacer un débitmètre ainsi qu'un panneau de contrôle au poste de désinfection.**

CERTAINES PRÉVISIONS POUR 2014

- **Reconduction des activités suivantes :**
 - **Cours sur le compostage domestique en collaboration avec les municipalités;**
 - **Récupération des arbres de Noël;**
 - **Collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières;**
 - **Récupération des feuilles mortes;**
 - **Récupération de la tubulure d'érable;**
 - **Récupération des encombrants ménagers.**

PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2013

Le personnel de la Régie était composé de :
Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier;
Madame Josée Larivière, adjointe administrative;
Madame Audrey Paquet, agente aux communications;
Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée;
Monsieur Rosaire Paquet, contremaître;
Monsieur Denis Fortier, journalier affecté à l'écocentre;
Monsieur John Poulin, journalier affecté à l'enfouissement;
Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier affecté à la collecte des encombrants ménagers;
Monsieur Tommy Lapierre, préposé à temps partiel au poste de pesée;
Madame Patricia Dulac, préposée à temps partiel au poste de pesée.

Voilà en résumé l'essentiel des réalisations de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2013, ainsi que ses principales orientations pour 2014.

Si vous désirez des informations et/ou copies de différents rapports et/ou études rendues publiques par le dépôt de ces documents en assemblée des membres de ce conseil, n'hésitez pas à nous contacter.

ROGER TURCOTTE
Directeur général et secrétaire-trésorier

RT/jl